

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Philippe Ducommun - Eurofoot 2008, afflux massif de supporters

Rappel de l'interpellation

Du 7 au 29 juin 2008, l'Eurofoot 2008 sera organisé conjointement par la Suisse et l'Autriche.

Le Canton de Vaud se trouvera notamment au centre de villes qui recevront des rencontres internationales durant cette période.

Des dizaines de milliers de supporters vont investir nos régions et nous devons être prêts à les accueillir .

- 1. Les bars ou autres restaurants pourront-ils avoir des heures d'ouvertures flexibles ?*
- 2. Des mesures d'accompagnement sont-elles prévues pour les conununes en cas de débordements ou de surcharges de supporters, notamment à Nyon et à Lausanne, endroits où il est prévu d'organiser des UBS Arena, pouvant attirer plus de 4000, respectivement 10'000 spectateurs, lors des différentes retransmissions de matchs ?*
- 3. Les communes désirant organiser des soirées "match" pourront-elles le faire ?*
- 4. Sachant que des localités de notre canton auront la chance de recevoir une équipe nationale en leur proposant leurs installations hôtelières ou sportives, pourront-elles compter sur un soutien logistique afin d'accueillir la presse étrangère et ainsi ne pas être sifflées par un manque d'organisation ?*

Après l'Allemagne en 2006, le monde aura les yeux rivés sur notre pays en 2008. Le Canton de Vaud se doit d'être prêt pour cet événement.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de répondre dans les plus brefs délais à ces questions, afin d'avoir ces divers renseignements avant le début de la manifestation.

Réponse du Conseil d'Etat

1. Les bars ou autres restaurants pourront-ils avoir des heures d'ouvertures flexibles ?

Cette question est régie exclusivement par les dispositions des règlements communaux. Les inspecteurs cantonaux veilleront en revanche dans le cadre de leurs contrôles ordinaires à ce que les dispositions de la convention collective de travail et les normes légales concernées (protection des travailleurs, travail au noir,...) soient respectées.

2. Des mesures d'accompagnement sont-elles prévues pour les conununes en cas de débordements ou de surcharges de supporters, notamment à Nyon et à Lausanne, endroits où il est prévu d'organiser des UBS Arena, pouvant attirer plus de 4000, respectivement 10'000 spectateurs, lors des différentes retransmissions de matchs ?

Les polices municipales sont les premières compétentes dans le domaine du maintien de l'ordre et de la sécurité publics. En lien avec les organisateurs de manifestations publiques (UEFA, UBS, les

communes, sociétés locales) et la sécurité privée (entreprises accréditées par la Police cantonale), des mesures ont été mises en place en matière de circulation, parcage, transports, accueil des visiteurs, gestion de l'ordre public, etc.

Selon l'envergure et le degré de risque des manifestations, le poste de commandement spécifique pour l'Euro 08 (PCO Euro 08) renseigne les autorités compétentes sur le déroulement des événements et prend les mesures nécessaires. Si la situation l'exige (par ex. annonce de l'arrivée massive de supporters, confrontation entre spectateurs, etc.) des dispositifs adaptés sont mis en place en concertation avec les différents intervenants (Police cantonale, Groupement romand de maintien de l'ordre (GMO), Police de Lausanne) avec l'appui, au besoin, du Corps des garde-frontières (Cgfr). En effet, il sera possible d'effectuer des contrôles d'identité aux douanes à titre préventif.

Pour les villes hébergeant des équipes telles que Nyon et Lausanne, la sécurité est du ressort de ces communes et de leurs autorités. Néanmoins, le soutien des forces de la Police cantonale, voire du GMO, est prévu en cas de débordements importants.

3. Les communes désirant organiser des soirées "match" pourront-elles le faire ?

Les communes dans tout le canton ont été informées à de nombreuses reprises (conférences, séances publiques) de l'évènement. Leurs compétences les autorisent sans autre à organiser ou à accueillir des soirées festives. A ce titre, aucune manifestation n'a été interdite. Toutefois, de manière cohérente avec les standards confédéraux, des recommandations en terme d'organisation de projections publiques ont été émises à l'endroit des organisateurs et des communes qui souhaitaient mettre sur pied des évènements.

Des mesures plus particulières ont été prises pour les trois sites accueillant des équipes et des projections publiques importantes, soit Nyon, Lausanne et Vevey, avec la structure de coordination mise sur pied par le Département de l'économie, comme précisé à la question suivante.

4. Sachant que des localités de notre canton auront la chance de recevoir une équipe nationale en leur proposant leurs installations hôtelières ou sportives, pourront-elles compter sur un soutien logistique afin d'accueillir la presse étrangère et ainsi ne pas être sifflées par un manque d'organisation ?

Différentes mesures de soutien sont prévues par le canton. Ces dernières - concentrées sur trois sites stratégique, accueillant des équipes, des entraînement et des projections publiques : Nyon, Lausanne et Vevey - ont été élaborées en étroites collaboration avec les groupes de pilotage constitués par les villes et les principaux prestataires touristiques (hôteliers, offices du tourisme, etc).

En matière d'accueil des médias, il est, entre autres, prévu les dispositifs suivants :

- personnel d'accueil, dûment formé et équipé par nos soins (tenue vestimentaire, documentation utile, talkie-walkie, etc.), déployé dans le périmètre des hôtels et centres de presse des médias
- véhicules "point i" habillés de la marque vaud08.ch, mobiles et facilement repérables
- signalétique (infodesk, portiques, banderoles, autocollants au sol)
- dossier de presse comportant toutes les informations utiles
- cadeaux de bienvenue (petits paniers constitué de produits du terroir)
- invitations des médias (découverte de la région : repas, train, bateau, etc.)
- service de presse renforcé au sein de l'Office du tourisme du canton de Vaud (OTV)
- présence de l'OTV (et de Suisse Tourisme) dans les centres des médias
- pour les journalistes accrédités : passe donnant libre accès à différents lieux touristiques (musées, châteaux), clubs, discothèques

Toutes ces mesures sont mises en œuvre en étroite coordination avec les trois villes directement concernées.

Par ailleurs, le canton de Vaud a, par le biais de l'OTV et en étroite collaboration avec Suisse tourisme, déjà pris les devants en recevant des médias de différents pays (19 groupes à ce jour provenant principalement de France, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Belgique et de Chine). Ces derniers

souhaitaient particulièrement visiter les lieux d'hébergement et d'entraînement des équipes. Cela a été toutefois l'occasion de leur faire découvrir la beauté de notre région.

D'autres mesures pourront être élaborées en fonction des besoins et des opportunités, ceci dans le cadre budgétaire fixé.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 juin 2008.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean